

SNUDI FO

Haute-Garonne

snudi.fo31@gmail.com

Tél 05.61.47.89.55

Pascale Ballereau, secrétaire départementale du SNUDI-FO 31

Toulouse, le 30/10/20

A Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Directeur Académique
des Services de l'Éducation Nationale de la Haute-Garonne

Objet : Reprise du 2 novembre

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous avons pris connaissance du courrier du Recteur relatif à l'organisation de la journée du 2 novembre adressé aux directeurs d'école.

Nous nous étonnons que des directives soient transmises à nos collègues alors même que ces derniers sont en congés et qui plus est à 24H ouvrées de cette rentrée et alors qu'un énième nouveau protocole sanitaire va devoir être mis en place par les directeurs d'école ! La coupe est pleine pour nos collègues !

Nous vous rappelons que les enseignants sont des fonctionnaires d'État, et qu'à ce titre, ils ne sont pas tenus de regarder BFM pour prendre connaissance des instructions de la part du Ministre.

Par ailleurs, leurs obligations de services sont définies dans un calendrier national fixé par l'arrêté du 26 juillet 2019. Aussi, ils ne sont pas censés consulter les mails durant cette période de congés qui se termine lundi matin à la reprise de la classe.

Les enseignants, comme tous les autres agents et salariés ont droit à la déconnexion et ce droit doit être respecté.

Concernant le 1er temps de la matinée, jusqu'à 10h, il est écrit : « Il est important de prévoir, dans la mesure du possible, en lien avec les collectivités, un aménagement de l'accueil des élèves qui arriveraient avant 10H00 dans les écoles et les établissements scolaires. Il est important de veiller à la bonne information des familles relative à ces aménagements. »

Non seulement, il est demandé aux directeurs d'école (qui ne sont pas des supérieurs hiérarchiques) d'avertir tous les parents de la rentrée décalée à 10H, mais en plus ces derniers devraient leur proposer un accueil qu'ils auraient discuté avec les collectivités.

Mais savez-vous que beaucoup de Mairies ne disposent pas de moyens pour garder ces enfants ? Savez-vous qu'en milieu rural la majorité des élèves prennent les transports scolaires ?

Dès lors, comment les équipes vont-elles gérer l'arrivée de ces élèves avant 10h, sans parler des parents qui vont se présenter aux horaires habituels car n'ayant pas eu l'information de rentrée décalée ?

Pour notre syndicat, aucune sanction ne pourra être prise envers des directeurs et adjoints qui n'auraient pu mettre en place l'organisation qui est demandée.

Au-delà de ces aspects réglementaires, d'autres points nous posent problème :

Concernant la 2ème phase le recteur confirme que « les professeurs pourront cependant, s'ils le souhaitent, exploiter les documents qu'ils auront envisagés ». Il nous paraît en effet fondamental que la liberté pédagogique individuelle des personnels soit respectée et nous vous demandons qu'aucune pression ne soit exercée sur les enseignants pour les contraindre à utiliser tel ou tel document et que chaque enseignant puisse faire en fonction de ce qu'il estime devoir faire et de l'âge de ses élèves.

Dans cette situation, nous vous demandons de laisser aux personnels le choix des modalités de l'hommage rendu.

Enfin, quand bien même ils n'auraient pas la parole (d'ailleurs qui se chargera de le leur rappeler ?) nous ne pouvons que nous étonner que des élus locaux soient présents au sein des établissements avec des élèves lors des heures de classe.

En ce qui concerne les masques, le Ministère de l'Éducation Nationale a confirmé aux organisations syndicales que les masques DIM étaient retirés. La FNEC FP FO avait d'ailleurs alerté dès le 25 septembre 2020, lors du CHSCT-M concernant notamment la toxicité de ces masques.

Dès lors, les enseignants vont être dotés de nouveaux masques dès le 2 novembre. Quel type de masques seront livrés dans les écoles et quand ?

Bien évidemment, vous comprendrez que nous n'accepterons aucune consigne de l'administration envers les directeurs pour que ceux-ci aillent récupérer les masques sur leur temps personnel, aujourd'hui ou ce week-end.

Dans l'attente de votre réponse, que nous espérons très rapide au vu du calendrier, veuillez agréer l'expression de nos salutations distinguées et de notre attachement au statut national et obligations de services des personnels.

Pascale Ballereau

Secrétaire départementale